



# LE DISPOSITIF « JUNIOR ASSOCIATION »

## Définition

*La Junior Association est un dispositif souple qui permet à tout groupe de jeunes, âgés de 12 à 18 ans, de se regrouper sous une forme associative simplifiée, de mener des actions sur la base d'une passion, d'une idée ou d'un projet, et de bénéficier ainsi des droits similaires aux associations loi 1901.*

## CADRE GÉNÉRAL

Le dispositif Junior Association est un espace balisé mais souple. Il garantit la liberté d'expression et l'esprit d'initiatives des jeunes. Il demande aux adultes, aux associations, aux institutions, aux collectivités territoriales et aux pouvoirs publics de s'organiser ensemble afin de reconnaître le droit d'agir aux jeunes mineurs. Le dispositif prévoit par ailleurs un accompagnement pédagogique des jeunes dans la réalisation de leur projet, et un accompagnement éducatif dans la pratique de la citoyenneté et la découverte de la vie associative.

## COMMENT CRÉER UNE « JUNIOR ASSOCIATION » ?

**Plusieurs critères**, liés au fonctionnement du dispositif comme aux valeurs du Réseau national des Juniors Associations (RNJA), sont à respecter :

- le groupe doit être composé d'au moins 2 mineurs,
- au minimum 2 représentants obligatoirement mineurs à la date de l'habilitation doivent être désignés,
- le projet doit être porté par les jeunes,
- le fonctionnement doit être démocratique.

## La demande d'habilitation

Les jeunes doivent faire une demande d'habilitation **annuelle** auprès du RNJA qui est seul habilité à délivrer le label « Junior Association ».

Après avoir rempli le dossier d'habilitation (ou de réhabilitation pour un renouvellement de demande) avec une description du projet, les documents doivent être envoyés au Relais Départemental qui émet alors un avis. Le dossier est ensuite transmis pour validation au Bureau du Réseau National des Juniors Associations (dans 95% des cas, le Réseau National confirme l'avis du Relais Départemental).

## LES JUNIORS ASSOCIATIONS FRANÇAISES EN QUELQUES CHIFFRES

Plus de **4 500 projets** soutenus par un réseau de 143 Relais départementaux.

**143 Relais Départementaux** répartis sur l'ensemble du territoire, y compris dans les Dom Tom.

**16 ans** Moyenne d'âge des membres .

**1998** Création du dispositif.

Près de **8 500 jeunes** membres sur une année scolaire.

## Une fois l'habilitation obtenue

Les jeunes reçoivent une lettre de confirmation d'habilitation avec un **numéro national de la Junior Association**. Ce numéro identifie d'une façon claire la Junior Association qui doit verser au RNJA une cotisation annuelle de **15 euros** pour son habilitation.

## LE FONCTIONNEMENT D'UNE JUNIOR ASSOCIATION

### L'âge

Il doit y avoir une majorité de jeunes âgés de moins de 18 ans et les représentants (Président, Trésorier, Secrétaire ou toute autre dénomination choisie) doivent être mineurs. Il est possible pour une personne majeure d'en faire partie.

### L'administration

Peu différente de l'Association loi 1901 du point de vue du fonctionnement, la Junior Association est moins contraignante du point de vue administratif. La règle incontournable est de **désigner 3 personnes ressources** en qui le groupe pourra faire confiance pour représenter l'association et qui seront les personnes relais avec l'adulte responsable du groupe.

Il est par ailleurs indispensable que chaque Junior Association tienne régulièrement un journal ou cahier dans lequel elle listera ses réalisations, ses actions passées, ses projets futurs, les courriers (obligatoire), les fax et e-mails (facultatif).

### L'ouverture d'un compte bancaire

Contactez son Relais Départemental pour qu'il informe sur l'existence d'un accord avec une ou plusieurs banques du département. S'il existe déjà un accord, la démarche peut être rapide. Dans le cas contraire, le délai est un peu plus long. Deux gestionnaires doivent être désignés pour le compte bancaire. Pour tout gestionnaire mineur, il faut obligatoirement l'autorisation des deux parents.



### EN SAVOIR PLUS

- Le Guide *Juniors Actifs pour l'environnement* : [http://www.juniorassociation.org/ewb\\_pages/g/guide\\_environnement\\_ja.php](http://www.juniorassociation.org/ewb_pages/g/guide_environnement_ja.php)
- La pratique associative des jeunes mineurs au RNJA : [http://www.ressourcesjeunesse.fr/IMG/pdf/etude\\_vieassociative\\_\\_B39E3.pdf](http://www.ressourcesjeunesse.fr/IMG/pdf/etude_vieassociative__B39E3.pdf)

## LE RÉSEAU NATIONAL DES JUNIORS ASSOCIATIONS

Le RNJA est une association loi 1901 composée de :

- La Ligue de l'Enseignement (LDE) qui rassemble 33 000 associations et oeuvre pour la formation du citoyen.
- La Fédération Nationale des Centres Sociaux et Socioculturels.
- La Confédération des Maisons des Jeunes et de la Culture (M.J.C.) en France.
- L'association Jets d'Encre, association nationale de promotion et de défense de la presse d'initiative jeune.
- Un collège des Juniors Associations et d'un collège de personnalités qualifiées.

Ses objectifs :

- Encourager la liberté d'expression des jeunes, l'esprit d'initiative et le renouvellement de la vie associative, dans le respect des valeurs de la république.
- Créer un espace de citoyenneté pour les jeunes de moins de 18 ans.
- Faciliter leur passage de la Junior Association à l'association de loi de 1901.

Le Relais Départemental est l'interlocuteur des jeunes et de toute personne souhaitant s'informer sur les Juniors Associations, il a un rôle de conseil et d'accompagnement dans les démarches des jeunes. Il établit les contacts nécessaires avec les acteurs locaux pour favoriser la réussite du projet de la Junior Association en proposant un plan d'accompagnement adapté à leur projet et aux difficultés qu'ils sont susceptibles de rencontrer.

### Informations pratiques

- Réseau National des Juniors Associations (RNJA)  
3, rue Récamier 75007 Paris  
Tél : 01 43 58 98 70  
E-mail : [contact@juniorassociation.org](mailto:contact@juniorassociation.org)  
[www.juniorassociation.org](http://www.juniorassociation.org)
- Liste des relais départementaux : [http://www.juniorassociation.org/ewb\\_pages/r/relais-departementaux.php](http://www.juniorassociation.org/ewb_pages/r/relais-departementaux.php)
- Procédures d'habilitation et de réhabilitation d'une Junior Association en ligne et procédure de transformation d'une Junior Association en association majeure : <http://www.juniorassociation.org/form/index.php/index>



ICI ET LÀ-BAS, LA JEUNESSE  
SOLIDAIRE POUR RELEVER  
LE DÉFI CLIMATIQUE



FONDATION  
POUR LA NATURE  
ET L'HOMME  
Créée par Nicolas Hulot

Tel. +33(1) 41 22 10 70

À L'INITIATIVE DE



Tel. +33(1) 44 72 02 88

AVEC LE SOUTIEN DE

